

RAPPORT SIMPLIFIE SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

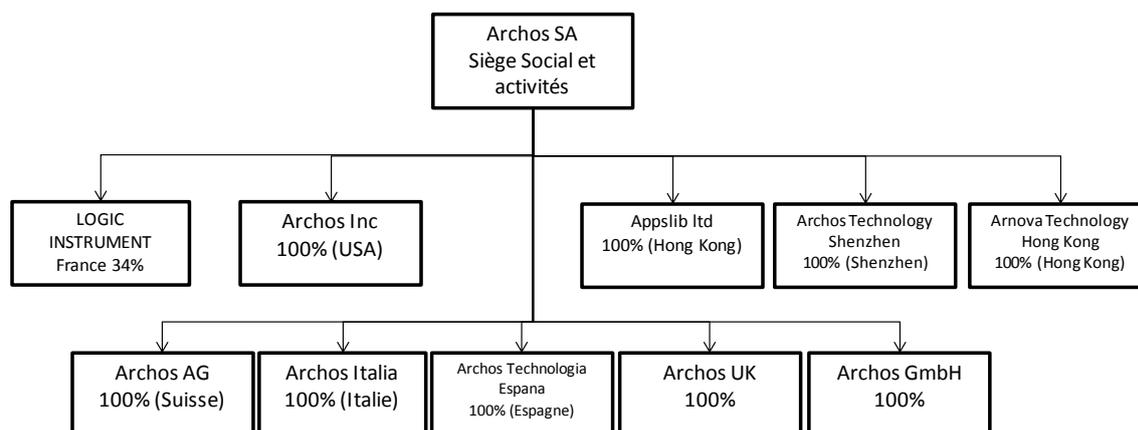
Activité du Groupe

Organigramme juridique et évolutions du périmètre

ARCHOS SA est la société mère du Groupe dont le siège se trouve à Igny en banlieue parisienne. ARCHOS SA assure la conception et le développement des produits, le marketing central, les achats et la sous-traitance de la production, la finance, ainsi que la distribution et le marketing local pour la France et l'Europe.

ARCHOS SA détient à 100% neuf filiales localisées aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, à Hong Kong, en Chine, en Suisse, en Italie et en Espagne. Les filiales du Royaume-Uni et des Etats Unis sont en cours de fermeture pour l'année 2015.

Le 23 janvier 2014, ARCHOS a souscrit à l'augmentation de capital de la société LOGIC INSTRUMENT, société spécialisée dans la commercialisation de tablettes durcies pour les professionnels. Comme indiqué dans le paragraphe portant sur « les autres faits marquants de la période » ci après, cette participation lui confère un contrôle exclusif, lui permettant d'intégrer globalement la société LOGIC INSTRUMENT dans ses comptes consolidés.



Le chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires annuel 2014 par rapport à 2013

Chiffre d'affaires en M€	2014	2013	Var en M€	Var en %
Europe et Amérique du Nord	107,0	111,2	-4,2	-4%
Asie et Autres	25,1	32,5	-7,4	-23%
TOTAL	132,1	143,7	-11,6	-8%

Le chiffre d'affaires de l'année 2014 s'établit à 132,1 M€, en baisse de 8% par rapport à 2013. Pour rappel, la société consolide les activités de LOGIC INSTRUMENT à compter du 23 janvier 2014, date de la prise de participation par ARCHOS. A périmètre constant, ARCHOS enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 13 %. Cette baisse provient essentiellement du désengagement de l'enseigne Toy's R Us en 2014 de l'achat, sous sa marque, des tablettes pour enfants TABEO® alors qu'au 4^{ème} trimestre 2013, ARCHOS avait facturé pour 11,3 M€ de tablettes TABEO®.

Néanmoins, la société constate une activité en croissance en volume sur l'année 2014.

Résultats

Compte de Résultat Synthétique (en M€)	Du 1er janvier au 31 décembre 2014	Du 1er janvier au 31 décembre 2013	Var° M€	Var %
Chiffre d'affaires	132,1	143,7	-11,6	-8%
Marge brute	22,9	20,3	2,6	13%
<i>Marge brute en % du CA</i>	<i>17,4%</i>	<i>14,1%</i>		
Charges d'exploitation	28,6	20,1	8,5	42%
Résultat opérationnel courant	-5,7	0,2	-5,9	N/A
Autres charges opérationnelles	-7,3	-0,1	-7,1	N/A
Résultat opérationnel	-13,0	0,1	-13,1	N/A
Résultat financier	0,2	-1,2	1,4	N/A
Impôts sur les résultats	-0,2	-0,3	0,1	-28%
Résultat net	-13,0	-1,4	-11,6	N/A

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015. Les procédures d'audit ont été substantiellement effectuées. Le rapport des commissaires aux comptes relatif à la certification des comptes est en cours d'émission.

Le chiffre d'affaires de l'année 2014 s'établit à 132,1 M€, en baisse de 8% par rapport à 2013. Pour rappel, la société consolide les activités de LOGIC INSTRUMENT à compter du 23 janvier 2014, date de la prise de participation par ARCHOS. A périmètre constant, ARCHOS enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 13 %. Cette baisse provient essentiellement du désengagement de l'enseigne Toy's R Us en 2014 de l'achat, sous sa marque, des tablettes pour enfants TABEO® alors qu'au 4^{ème} trimestre 2013, ARCHOS avait facturé pour 11,3 M€ de tablettes TABEO®.

Néanmoins, la société constate une activité en croissance en volume sur l'année 2014.

Résultats

La marge brute du Groupe s'élève à 22,9 M€ sur 2014 contre 20,3 M€ en 2013. Le taux de marge brute ressort à 17,4% du chiffre d'affaires soit une progression de 3,3 points par rapport à 2013. Cette progression provient essentiellement de :

- l'intégration de LOGIC INSTRUMENT pour un tiers de la progression,
- la comptabilisation d'opérations non récurrentes comprenant notamment des reprises de provisions et de dettes devenues sans objet, et la comptabilisation du revenu associé à la réalisation de la première phase de notre relation avec la Fédération Française de Football.

Il est à noter enfin qu'ARCHOS a su maintenir un taux de marge stable malgré la dégradation de l'euro par rapport au dollar constatée tout au long de l'année 2014.

Les charges d'exploitation s'établissent à 28,6 M€ contre 20,1 M€ en 2013.

L'intégration de LOGIC INSTRUMENT sur l'exercice 2014 vient mécaniquement incrémenter les charges opérationnelles pour un montant de 3,8 M€ ventilées de la manière suivante : 2 M€ de frais administratifs et généraux, 1,3 M€ de frais commerciaux et 0,5 M€ de frais de recherche et développement.

Les dépenses de recherche et développement sont de 2,4 M€ en 2014 contre – 0,4 M€ en 2013. Ces dernières intégraient pour 1,9 M€ de produits de subventions et avances remboursables comptabilisés en moins des charges de l'exercice 2013. Ainsi à périmètre comparable, hors impact des produits sus mentionnés et des effets des activations et amortissements, les charges de recherche et développement sont stables.

Les frais commerciaux (Ventes et Marketing) s'élèvent à 11,7 M€ en 2014 contre 8 M€ en 2013. Hors impact de LOGIC INSTRUMENT, les dépenses marketing ont fortement augmenté sur l'exercice, enregistrant une progression de 2,4 M€. En effet, en 2014 le Groupe a fortement investi afin d'augmenter la visibilité de sa marque, ce qui se matérialise par : la réalisation et diffusion de spots TV sur le mois de septembre et la signature d'un partenariat avec la Fédération Française de Football conférant un droit d'utilisation de la marque FFF.

Les dépenses administratives et générales d'un montant de 12,8 M€, hors LOGIC INSTRUMENT, sont stables par rapport à l'année précédente. Le Groupe maintient ses efforts en terme de service après-vente et qualité afin d'offrir une plus grande satisfaction client.

Le résultat opérationnel courant est une perte de -5,7 M€, LOGIC INSTRUMENT y contribuant à hauteur de -1,8 M€, contre un profit de 0,2 M€ enregistré sur 2013.

Les autres charges opérationnelles s'élèvent à -7,3 M€ contre -0,1 M€ en 2013. ARCHOS a assigné PC Partner (« PCP ») en juillet 2014 pour crise épidémique ayant affecté le fonctionnement de tablettes de générations 7 à 10 fabriquées par PCP. Bien que la société estime que le litige trouvera une résolution favorable pour ARCHOS, mais étant plus à même d'apprécier les risques après quelques mois de procédure, ARCHOS a provisionné l'intégralité de la valeur résiduelle de son stock soit un montant de 5,2 M€ ainsi que les frais d'avocats encourus et à venir pour respectivement 0,2 M€ et 0,4 M€.

Par ailleurs, un des autres sous-traitants d'ARCHOS (EKEN) en grande difficulté financière, ne répond pas aux relances faites par les avocats. Le groupe estime que les chances de récupérer le stock sont très faibles, ainsi la valeur résiduelle du stock a été provisionnée pour un montant de 1,5 M€.

Le résultat opérationnel est une perte de -13 M€ contre un profit de 0,1 M€ en 2013.

Le résultat financier consolidé présente un solde positif de 0,2 M€ contre une perte de -1,2 M€ en 2013. L'essentiel du gain enregistré sur la période provient de l'impact des variations des provisions pour risques de

changes. Les autres charges financières de la période correspondent aux charges d'intérêts sur les créances remises aux factors et sur les autres financements obtenus, elles progressent conformément à l'évolution de ces derniers.

Les impôts courants et différés représentent une charge nette de -0,2 M€ contre -0,3 M€ en 2013.

Après prise en considération du résultat financier et de l'impôt, le Groupe enregistre un résultat net négatif de -13 M€ impactés par des « autres charges opérationnelles » d'un montant de -7,3 M€.

Principaux éléments bilanciaux

ACTIF en millions d'euros	ARCHOS 31-déc-2014 *	ARCHOS 30 jun 2014 *	ARCHOS 31-déc-2013
Actifs non courants	8,3	8,1	5,5
Stocks	28,5	30,4	29,6
Clients	35,4	21,8	31,3
Autres créances courantes	15,9	11,8	13,0
Disponibilités	10,7	16,7	13,7
TOTAL ACTIF	98,8	88,8	93,1

PASSIF en millions d'euros	ARCHOS 31-déc-2014 *	ARCHOS 30-juin-2014 *	ARCHOS 31-déc-2013
Capitaux propres part du groupe	32,4	43,1	45,4
Intérêts ne conférant pas le contrôle	3,5	3,5	
Dettes financières non courantes	4,5	3,6	1,9
Dettes financières courantes - factor	16,7	7,2	11,5
Autres dettes financières courantes	6,4	2,9	2,6
Fournisseurs	19,1	14,4	16,4
Autres dettes et autres provisions	16,2	14,1	15,3
TOTAL PASSIF	98,8	88,8	93,1

* Comptes intégrant LOGIC INSTRUMENT depuis le 23 janvier 2014

Au 31 décembre 2014, la progression des créances clients pour un montant de 4,1 M€ est due à l'évolution des délais de paiements des clients.

Le stock net du groupe est en baisse de 1.1 M€ par rapport au 31 décembre 2013. Hors LOGIC INSTRUMENT la baisse constatée est de 3,3 M€. Une dépréciation exceptionnelle de 6,7 M€ a été constatée sur les stocks des fournisseurs PCP et EKEN¹.

Les dettes financières non courantes progressent de 2,6 M€ au 31 décembre 2014. L'année précédente, ce compte regroupait essentiellement le financement du crédit d'impôt recherche (CIR) 2012 pour 1,6 M€ par la BPI. En 2014, ARCHOS a obtenu le financement du CIR 2013 pour 1,2 M€ ainsi qu'un prêt à taux zéro de la BPI d'un montant de 1,1 M€ pour financer des projets innovation.

¹ Cf § Autres charges opérationnelles

Les dettes fournisseurs augmentent de 2,7 M€ impactées par l'intégration de LOGIC INSTRUMENT pour 1,7 M€ et par l'amélioration des délais de paiement de certains fournisseurs chinois pour 1 M€.

Endettement financier

En millions d'euros

Encours	31-déc.-14 IFRS	31-déc.-13 IFRS
Dettes financières non courantes		
Autres dettes bancaires non courantes (1)	4,5	1,9
Emprunt obligataire		
Total dettes financières non courantes	4,5	1,9
Dettes financières courantes		
Autres dettes courantes (2)	6,4	2,6
Dettes courantes (Factor)	16,7	11,5
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	0,0	0,0
Total dettes financières courantes	23,1	14,1
Total dettes financières brutes	27,6	16,0
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	-10,7	-13,7
(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factors	16,9	2,2

(1) Dont Crédits d'impôt recherche 2012 - 2013 refinancés par Oséo-BPI pour respectivement 1,6 M€ et 1,1 M€ et avances remboursables / prêts à taux zéro Oséo-BPI à échéance > 1 an pour 1,4 M€

(2) Dont 0,3 M€ d'avances remboursables Oséo-BPI, 2,1 M€ de financement des CIR 2010 et 2011 par Oséo-BPI et 2,7 M€ de financements obtenus d'industriels chinois

Sur l'année 2014, l'affacturage est en progression de 5,2 M€ et les remises à l'escompte de lettre de crédit de 1 M€. Le groupe a obtenu pour 2,7 M€ de financement d'avances fournisseurs de la part de gros groupes industriels chinois.

Le Groupe bénéficie du financement du crédit d'impôt recherche par la BPI. Ainsi, au 31 décembre 2014, les crédits d'impôt recherche de 2010 à 2013 représentent un financement de 4,8 M€. ARCHOS a obtenu un prêt à taux zéro de la BPI pour 1,1 M€ pour le financement de projets d'innovation.

Sur l'exercice, la trésorerie nette² baisse de -3 M€. Les éléments ci-dessous expliquent les principales variations de la trésorerie (le sens des signes indique l'impact sur la trésorerie) :

- L'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement liée notamment à l'accroissement des avances fournisseurs et à l'augmentation du délai moyen de paiement des clients : -11,1 M€.
- La capacité d'autofinancement (nette des impôts versés hors coût de l'endettement financier net) ressort à : -2,9 M€
- Des dépenses d'investissements (R&D) de : -1,5 M€
- L'augmentation du recours aux factors pour + 5,2 M€, l'obtention de financement par l'escompte de lettres de crédit pour +1 M€ et le financement des avances fournisseurs par des industriels chinois pour un montant de +2,7 M€ ainsi que le financement du CIR 2013 par la BPI pour +1,1 M€
- L'obtention d'un prêt à taux zéro de la BPI pour +1,1 M€.
- Impact net de l'intégration de LOGIC INSTRUMENT pour +1,1 M€

² La trésorerie nette correspond aux disponibilités à l'actif minorées des découverts bancaires éventuellement inclus dans le poste « dettes financières courantes »

Autres faits marquants de la période

Acquisition de LOGIC INSTRUMENT

La société ARCHOS a souscrit le 23 janvier 2014 à l'augmentation de capital de la société LOGIC INSTRUMENT pour 1 540 000 actions à bons de souscription d'actions (« ABSA ») au prix unitaire de 1,62 euros dont 1,50 euros par action et 0,12 euro par BSA. Le montant total souscrit par ARCHOS s'élève à 2,5 millions d'euros lui conférant 34% des droits de vote existants.

En tenant compte des droits de vote potentiels liés aux BSA, et en ajoutant la souscription, à titre individuel du Directeur Général d'ARCHOS, le « bloc ARCHOS » détient 48,1% des droits de vote potentiels soit le bloc de droits de vote le plus important.

Conformément à IFRS 10, ARCHOS exerce un contrôle exclusif sur LOGIC INSTRUMENT car ARCHOS :

- dispose de droits substantifs lui permettant de diriger les activités clés de LOGIC INSTRUMENT,
- est exposé aux rendements variables de LOGIC INSTRUMENT et,
- peut utiliser son pouvoir pour influencer le niveau de ses rendements variables.

LOGIC INSTRUMENT est donc consolidé dans les comptes d'ARCHOS selon la méthode de l'intégration globale.

Cette acquisition est comptabilisée conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée appliquée de façon prospective. En application de cette norme révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis et des passifs encourus. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

À la date de prise de contrôle, le 23 janvier 2014, le prix d'acquisition a été affecté en comptabilisant à leur juste valeur, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise. La différence positive entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Ce dernier inclut une part de la juste valeur des intérêts minoritaires (méthode du goodwill complet).

L'allocation définitive du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 525 milliers d'euros. Ce goodwill porte essentiellement sur la valeur des synergies attendues entre LOGIC INSTRUMENT et les activités d'ARCHOS.

Les notes annexes reprennent, lorsque cela est considéré comme matériel, les impacts et/ou informations liés à LOGIC INSTRUMENT.

Partenariat technologique et Fournisseur Officiel de la Fédération Française de Football (« FFF »)

ARCHOS s'associe à la FFF pour devenir son partenaire technologique et l'un des partenaires des Equipes de France. Un accord signé, prenant effet le 30 juin 2014, vise à accélérer la digitalisation du Football Français notamment en équipant 18 000 clubs de Football français de tablettes numériques dématérialisant ainsi la feuille de match.

Au 30 juin 2014, ARCHOS a enregistré un revenu de 1,2 M€ correspondant à la réalisation de la phase de conception de la tablette.

Assignation devant la cour de Hong Kong du sous-traitant PC Partner

En Juillet 2014, la Société a décidé d'attaquer son ancien sous-traitant PC Partner, avec lequel elle a travaillé pendant de nombreuses années, sur plusieurs motifs dont le constat de panne endémique pour lequel Archos demande réparations des dommages subis.

Une procédure juridique d'au moins un an est engagée, gelant toutes possibilités de réparation des produits. La Société a donc décidé, dans un premier temps de comptabiliser, en diminution du coût de revient des

ventes, la reprise des provisions pour réparations d'un montant de 1,2 M€. Dans un second temps, par prudence et à la vue de la durée de la procédure et des évolutions technologiques, elle a décidé de provisionner intégralement la valeur nette résiduelle du stock de pièces produites par le sous-traitant PC Partner en autres charges opérationnelles pour un montant de 5,2 M€.

Défaillance du sous-traitant EKEN

ARCHOS travaille avec de nombreux sous-traitants dont la société EKEN. Seules 4 références ont été produites par ce fournisseur. Dans le courant de l'année 2014, les relations avec ce sous-traitant se sont tendues, ce dernier rencontrant de graves difficultés financières. EKEN ne répond plus aux relances d'ARCHOS. Les avocats pensent que les pièces entreposées chez le sous-traitant en attente d'être réparées seront difficilement récupérables. Les autres pièces ne pourront pas être réparées à un coût acceptable. Sur cette base, la société a décidé de provisionner la valeur résiduelle nette des produits du fournisseur EKEN en Autres charges opérationnelles pour un montant de 1,5 M€.

Passifs éventuels

Litiges et procédures judiciaires

ARCHOS dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société Américaine MLR LLC a assigné le 24 octobre 2013 ARCHOS SA et sa filiale américaine ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies de communication multimodales. Les parties ont conclu un accord financier soumis à confidentialité en avril 2014. Le litige est clos.

La société Américaine Penovia LLC a assigné le 3 mars 2014 ARCHOS SA et sa filiale américaine ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies de communication locales. Les parties ont conclu un accord financier soumis à confidentialité en mai 2014. Le litige est clos.

La société Memory Integrity LLC a assigné le 26 novembre 2013 ARCHOS SA et sa filiale américaine ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies d'architecture de processeur multi-cœurs. Des discussions en vue d'un règlement à l'amiable sont en cours.

La société Long Corner Consumer Electronics LLC a assigné le 5 avril 2014 la filiale américaine d'ARCHOS SA, ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies d'interface utilisateur. Des discussions en vue d'un règlement à l'amiable sont en cours.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée et les collecter. A ce jour, faute d'accord entre la ZPÜ et les associations représentant les acteurs de l'électronique grand public, il n'existe pas de tarif applicable ou de caractéristiques d'éligibilité définies concernant les MP3, tablettes ou smartphones.

Sur la base des éléments connus, le Groupe considère que la perspective d'un accord, par voie judiciaire ou négociation, est aujourd'hui incertaine, tant dans son principe et son montant que dans son échéance. Par ailleurs, dans l'hypothèse où un accord était trouvé, ARCHOS aurait la possibilité de ne pas y adhérer, la ZPÜ pouvant alors demander son application par voie judiciaire. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère également cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée française

En France, une redevance pour droit à Copie Privée est prélevée sur la vente de produit intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisé depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à ce prélèvement.

La société a procédé à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a pas constaté de dette à ce titre en 2014.

Activité de la société mère

Le chiffre d'affaires de la société ARCHOS SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevé à 125,3 M€ contre 136,8 M€ pour la même période en 2013. Les charges d'exploitation se sont élevées à 131,7 M€ contre 147,1 M€ en 2013, laissant apparaître une perte d'exploitation de -1,5 M€ contre -3,5 M€ en 2013.

En 2014, le résultat financier correspond à une perte de -5 M€ contre une perte de -0,6 M€ en 2013. L'impact du résultat de change est un gain de 0,3 M€ contre une perte nette - 0,4 M€ en 2013. Les charges d'intérêts nettes des produits ainsi que les charges d'escompte représentent un montant de -1,5 M€ contre -0,2 M€ sur 2013. Sur la période, la société a constaté une perte de 8 M€ relative à la fermeture de sa filiale américaine. Ce montant avait été intégralement provisionné dans les comptes de Provisions pour risques et charges lors des exercices précédents. Enfin, une provision financière de -3,8 M€ a été constatée afin de couvrir les pertes de la filiale de Hong Kong.

Le résultat exceptionnel à fin 2014 s'établit à -6,4 M€ contre un gain de 2,1 M€ en 2013. En 2014, la société a constaté une dotation exceptionnelle pour dépréciation du stock pour un montant de 5,7 M€.

ARCHOS a assigné PC Partner (« PCP ») en juillet 2014 pour crise épidémique ayant affecté le fonctionnement de tablettes de générations 7 à 10 fabriquées par PCP. Bien que la société estime que le litige trouvera une résolution favorable pour ARCHOS, mais étant plus à même d'apprécier les risques après quelques mois de procédure, ARCHOS a provisionné l'intégralité de la valeur résiduelle de son stock soit un montant de 4,6 M€ ainsi que les frais d'avocats afférant pour 0,4 M€

Par ailleurs, un des autres sous-traitants d'ARCHOS (EKEN) en grande difficulté financière, ne répond pas aux relances faites par les avocats. Le groupe estime que les chances de récupérer le stock sont très faibles, ainsi la valeur résiduelle du stock a été provisionnée pour un montant de 1,1 M€.

En 2013, la société avait enregistré, en résultat exceptionnel, des subventions d'investissements et des produits d'avances remboursables pour un montant de 1,9 M€.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel et de l'impôt intégrant le crédit d'impôt recherche, le résultat net s'établit à -11,9 M€ contre -0,5 M€ en 2013.

Faits marquants intervenus depuis la date de clôture

Renforcement de la participation d'ARCHOS dans LOGIC INSTRUMENT

Le 6 février 2015, ARCHOS a annoncé avoir renforcé sa participation directe dans LOGIC INSTRUMENT, en rachetant l'intégralité des 660.000 actions et Bons de Souscription d'Actions (BSA) LOGIC INSTRUMENT qui lui étaient initialement réservés lors de l'augmentation de capital de LOGIC INSTRUMENT fin janvier 2014, mais pour la souscription desquels elle s'était toutefois substituée certains de ses propres managers.

Ce rachat a été réalisé aux mêmes conditions que celles de l'opération initiale, si bien qu'ARCHOS est replacée exactement dans la situation qui aurait été la sienne si elle n'avait pas été partiellement substituée par ses managers l'année dernière. ARCHOS détient désormais 48,7 % du capital de LOGIC INSTRUMENT et indique

qu'elle n'a pas vocation à aller au-delà de ce niveau de participation. Les managers concernés par ce rachat ont immédiatement réinvesti l'intégralité des sommes correspondantes, en souscrivant à l'augmentation de capital d'ARCHOS annoncée par le communiqué du 11 décembre 2014, étant précisé que cet investissement est assorti d'une obligation de conservation des titres Archos sur une période allant de 14 à 24 mois.

Perspectives

La société compte délivrer une croissance à deux chiffres en 2015 qui lui permettrait de recouvrer la profitabilité dès cette année grâce :

- aux récents succès rencontrés dans sa politique de conquête des pays émergents (Egypte, Sénégal, Nigéria, Arabie Saoudite),
- à son ambition de s'imposer comme acteur incontournable dans le monde de l'éducation (Centre de Formation d'Apprentis, La région Centre : déjà aujourd'hui plus de 10 000 jeunes équipés de tablettes ARCHOS),
- à la vitesse avec laquelle la société pénètre le marché des Smartphones (plus d'un million de smartphones vendus en tout juste plus d'un an) et à la demande toujours croissante en smartphones sans abonnement.

Activité de Recherche et Développement

En milliers d'euros

	31 dec 2014	31-déc.-13
Charge de R&D de la période avant activation	3 400	3 211
Amortissements relatifs à des frais de R&D activés	1 765	1 161
Total charges R&D	5 165	4 372
Charges activées sur la période	1 735	1 473
Quote part des subventions reçues prises en résultat et avances remboursables	240	1 985
Credit d'impôt recherche, net du CIR activé	819	1 307
Total des charges R&D au compte de résultat	2 371	-393

Les dépenses de recherche et développement (R&D) engagées sur la période avant activation, sont stables du fait de l'intégration de LOGIC INSTRUMENT. La société active 1,3 M€ au titre de projets menés par ARCHOS et 0,4 M€ au titre de projets menés par LOGIC INSTRUMENT. Ainsi la charge nette de R&D après déduction du crédit d'impôt recherche et des subventions passées en résultat, est de 2,4 M€ contre un profit constaté en 2013 du fait de la comptabilisation de produit d'avances remboursables et de subventions en résultat pour un montant de 1,9 M€.

Fait à Igny, le 27 mars 2015

Le Conseil d'Administration